

# Démarche qualité du Pôle de Formation

## Charte d'engagement à la déclaration d'Événement Indésirable (EI)



Au sein de notre Pôle, la sécurité de nos activités doit être une préoccupation permanente des apprenants et de ses équipes pour permettre l'évolution de nos pratiques.

Cette **démarche se fonde sur l'expérience** tirée jour après jour, intervention après intervention, des événements pouvant affecter la sécurité et la qualité de nos formations.

*Sont exclus les  en lien avec les soins effectués dans les unités.*

### **Chaque partenaire (élèves, étudiants et professionnels du Pôle), s'engage :**

- à signaler un EI qui l'implique ou qu'il constate
- à participer à la mise en œuvre des actions correctives

### **Le Comité de Retour d'Expérience (CREX) s'engage :**

- à mettre à disposition des outils adaptés
- à analyser les EI
- à communiquer les décisions prises et à assurer le suivi

Ce signalement doit conduire à une **démarche constructive**, mais n'engage aucune sanction disciplinaire à l'encontre de toute personne ayant relevé un  Toutefois, ce principe ne peut s'appliquer en cas de manquement délibéré ou répété aux règles de sécurité.

**Nous insistons pour que chaque partenaire, quelque soit sa fonction dans l'établissement, s'implique** dans cette logique qui contribue à notre recherche permanente du plus haut niveau de sécurité et de qualité de notre activité.